

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Délais d'inscription : minimum 15 jours avant le début de la formation

### ENTREPRISE

Nom de l'Entreprise ..... Nom du chef d'entreprise .....

Activité de l'entreprise .....

Adresse de l'entreprise .....

.....

N° SIRET : ..... Code NAFA .....

Tel ..... Fax ..... Adresse e-mail .....

### STAGIAIRE

Mlle/Mme/M ..... Nom de jeune fille .....

Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

..... Tel .....

Activité exercée dans l'entreprise .....

#### Statut dans l'entreprise

Chef d'entreprise  Auxiliaire familial(e)

Conjoint(e) collaborateur(trice)  Autres

Salarié(e)

Intitulé du stage	Dates du stage ou atelier	Frais d'inscription

**A titre de règlement, merci de joindre un chèque par stage à l'ordre de :**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme**

Formations : 16 € par jour. Ateliers : 16€ pour les deux premières sessions et 8 € par séance supplémentaire

Je joins le (les) chèque(s) correspondant en confirmation de mon inscription.

Pour les salariés et autres publics, nous consulter.

Fait à ..... SIGNATURE :  
le .....

Les formations se déroulent de 8h45 à 17h15

Une convocation confirmera l'ouverture du stage

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin au service Formation – Nathalie EVENO – Tél. 04 73 31 52 13

Les conditions de prise en charge au verso.

## Les conditions de participation

### 1) Le déroulement des stages

- Bulletin à renvoyer 15 jours avant le début du stage
- Horaires des stages : de 8h45 à 17h15
- Le repas de midi est pris en commun (hors formations qualifiantes). Son coût est inclus dans les frais d'inscription.
- Une attestation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

### 2) Le financement de la formation

- **Frais d'inscription** : 16 € par jour de formation continue et 50 € par module pour les formations qualifiantes. Pour les ateliers : 16€ pour les deux premières sessions et 8€ par session supplémentaire.
- **Coûts pédagogiques** : ils sont variables selon la nature et la durée du stage.
  - Si le stagiaire est chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou auxiliaire familial, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme effectuera les formalités de prise en charge. Seuls les frais d'inscription restent à la charge de l'entreprise.
  - Pour les stagiaires salariés : au moins un mois avant le début du stage, l'entreprise devra prendre contact avec l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel elle cotise. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme reste disponible pour l'accompagner dans sa démarche.

### 3) La rétractation

- Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du présent document pour se rétracter par courrier.

### 4) L'annulation

- Les frais d'inscription seront intégralement remboursés au stagiaire en cas d'annulation de la formation par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.
- En cas de désistement pour cause de force majeure, les sommes versées seront intégralement remboursées au stagiaire. Elles pourront à la demande du stagiaire être reportées sur une autre formation.
- Si l'inscription ne fait pas l'objet d'une annulation de la part du stagiaire 10 jours avant le début de la formation, la somme versée au titre des frais d'inscription reste acquise à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.